

L'eau du robinet : un aliment sous haute surveillance



En France, l'eau du robinet est
l'aliment le plus contrôlé

Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire
continu, depuis sa source naturelle
jusqu'à sa distribution chez
le consommateur



Le contrôle sanitaire officiel est mené
par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
qui effectue annuellement plus de
1 000 prélèvements

1 300

autocontrôles volontaires

assurés par le SDEA, via son laboratoire
accrédité COFRAC*

*Accréditation Cofrac Essais du laboratoire n°I-6099,
portée disponible sous www.cofrac.fr

300

paramètres
contrôlés



Les contrôles portent sur :

- Les ouvrages de production
- Les stations de traitement
- Les réservoirs et réseaux de distribution
- Les robinets des usagers



Les résultats d'analyse sont accessibles sur les sites :



ARS
Grand Est



SDEA